

**PROGRAMME DE BOURSES D'ÉLITE SPORTIVE  
VILLE DE SAINT-COLOMBAN**



## **1. PRÉSENTATION DU PROGRAMME**

### **1.1 PROGRAMME DE BOURSES D'ÉLITE SPORTIVE**

Tel que prévu par la *Politique 8014 Soutien et aide financière*, telle qu'amandée, des bourses individuelles sont disponibles pour les athlètes qui se sont distingués lors de leur participation à des compétitions de niveau provincial, national ou international.

### **1.2 CONDITIONS D'ADMISSIBILITÉ**

Pour être admissible, le candidat doit respecter l'ensemble des critères suivants :

- ✓ La discipline dans laquelle perfore le candidat doit être reconnue par SPORTSQUÉBEC;
- ✓ Être un résident de Saint-Colomban de moins de 18 ans;
- ✓ Avoir participé à une ou plusieurs compétitions provinciales, nationales ou internationales;
- ✓ Pour les sports d'équipe, l'athlète doit être membre d'une équipe qui évolue dans une ligue reconnue;
- ✓ Ne pas être un athlète professionnel;
- ✓ Ne pas déposer plus d'une demande de bourse annuellement, et ce, toutes disciplines confondues.

## **2. PROCESSUS DE SÉLECTION**

Les récipiendaires d'une bourse sont sélectionnés par un comité autonome, dont les décisions sont sans appel, et ce, en fonction des budgets disponibles, le tout selon les critères suivants:

- ✓ Qualité de la présentation;
- ✓ Performances sportives individuelles;
- ✓ Autres reconnaissances et/ou distinctions reçues;
- ✓ Contenu de la lettre de l'entraîneur.

Les bourses seront octroyées annuellement lors d'une cérémonie tenue le troisième mardi du mois de décembre.

### 3. CIRCUIT DE COMPÉTITION

Chaque athlète ou athlète/équipe est classé dans l'une des trois catégories de circuit de compétition suivantes, lesquelles permettent de le situer au regard de son niveau de compétition, son classement et son expérience :

**Provinciale** : Performe au niveau des structures provinciales (athlète représentant les Laurentides) selon un système de classement reconnu par son association ou sa fédération ;

**Nationale** : Performe au niveau des structures nationales (athlète représentant le Québec) selon un système de classement reconnu par son association ou sa fédération ;

**Internationale** : Performe au niveau des structures internationales (athlète représentant le Canada) selon un système de classement reconnu par son association ou sa fédération.

### 4. PROCÉDURE DE MISE EN CANDIDATURE

Pour être recevable, la mise en candidature de l'athlète doit respecter les conditions suivantes :

- ✓ Le formulaire de mise en candidature, joint à l'annexe B de la *Politique 8014 Soutien et aide financière*, telle qu'amandée, doit être dûment rempli et signé;
- ✓ Tous les documents nécessaires doivent être joints à la demande au moment du dépôt du formulaire de mise en candidature;
- ✓ Avoir été transmis entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 15 octobre inclusivement de chaque année à l'adresse suivante :

**Courriel** : loisirs@st-colomban.qc.ca

**En personne ou par la poste :**

Ville de Saint-Colomban  
Programme de bourses d'élite sportive  
323, montée de l'Église  
Saint-Colomban  
(Québec) J5K 2H8